

No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
(16 février 2012)**

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le jeudi 16 février 2012 à 19h00, au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents les conseillers et conseillères suivants :

Julien Auclair                      Daniel Fortin  
Stéphane Auclair

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre Bégin.

Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal, sont aussi présents.

**ORDRE DU JOUR**

**050-02-2012**

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté et que chacun reconnaisse avoir reçu l'avis de convocation tel que prescrit par la Loi.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 202-189A-2012 - RÈGLEMENT  
ADOPTANT LES MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME RÉVISÉ  
DE NOTRE-DAME-DES-PINS**

**051-02-2012**

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur du Plan d'urbanisme portant le numéro 163-2007, le Conseil veut réviser des affectations du sol du Plan d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil désire apporter certaines modifications au règlement de zonage suite à la réalisation de nouveaux développements résidentiels et au prolongement ou à l'ajout de nouvelles rues;

ATTENDU qu'un projet de ce règlement a été adopté lors de la séance régulière du 9 janvier 2012;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 16 février 2012 telle que prévue à la Loi;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du 6 février 2012;

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

D'adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme révisé de Notre-Dame-des-Pins portant le numéro 202-189A-2012 comme s'il était ici reproduit dans sa version complète et intégrale;

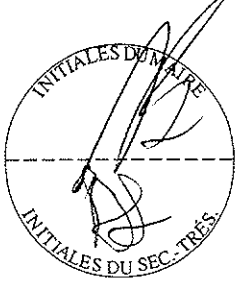
QUE le présent règlement modifie le Règlement no 163-2007;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 198-190A-2012 - RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 164-2007 DE NOTRE-  
DAME-DES-PINS**

**052-02-2012**

ATTENDU que le Conseil désire apporter certaines modifications au règlement de zonage 164-2007 suite à la réalisation de nouveaux développements résidentiels et à la prolongation ou à l'ajout de nouvelles rues;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

ATTENDU qu'un premier projet de ce règlement a été adopté lors de la séance du 9 janvier 2012;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 16 février 2012 telle que prévue à la Loi;

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

D'adopter le second projet de règlement adoptant les modifications au règlement de zonage de Notre-Dame-des-Pins portant le numéro 198-190A-2012 comme s'il était ici reproduit dans sa version complète et intégrale;

QUE le présent règlement modifie le Règlement no 164-2007;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

### QUESTIONS DU PUBLIC

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19h08, aucune intervention n'étant soulevée, la période de questions est aussitôt fermée à 19h09.

### ENTENTE AVEC EXCAVATION NOTRE-DAME

Point reporté à une séance ultérieure.


**ADOPTION DU RÈGLEMENT 203-2012 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LE VERSEMENT DE QUOTES-PARTS POUR DES PLANS ET DEVIS DE DEUX PHASES RÉALISÉES PAR LE PROMOTEUR SUITE AUX ENTENTES INTERVENUES ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE PROMOTEUR POUR UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DANS LA 3<sup>E</sup> AVENUE ET 36<sup>E</sup> RUE**

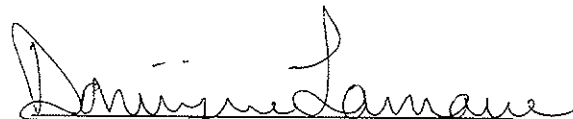
Point reporté à une séance ultérieure.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

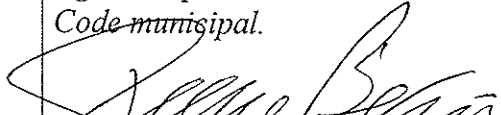
Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

053-02-2012

  
Pierre Bégin, Maire

  
Dominique Lamarre, Sec.-trésorière

*Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
Pierre Bégin, Maire